Santé et salubrité publique : 39 communes de la Métropole Rouen Normandie s’engagent face au fléau du protoxyde d’azote

Pour faire face au phénomène de consommation détournée du protoxyde d’azote, qui constitue des atteintes à la santé et à la salubrité publique, 39 communes du territoire métropolitain ont décidé d’agir conjointement en prenant des mesures de protection, notamment pour les plus jeunes. En complément des arrêtés pris par celles-ci, un courrier a été adressé au Conseil Départemental de la Seine-Maritime pour solliciter une coordination réunissant l’Éducation Nationale, l’Agence Régionale de Santé et les associations autour de cette problématique.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « L’usage détourné grandissant du protoxyde d’azote, ou gaz hilarant, est inquiétant. Nous sommes près de 40 maires de la Métropole Rouen Normandie à cosigner un courrier au Département de la Seine-Maritime, pour proposer d’impulser une coordination réunissant l’Education Nationale, l’Agence Régionale de Santé et les associations opérant déjà auprès du public jeune consommateur. J’ai également proposé aux maires des communes de la Métropole de prendre des arrêtés pour en interdire la vente aux mineurs et la consommation sur la voie publique. À ce jour, près d’une quarantaine de communes ont déjà pris ou vont prendre des arrêtés. Pour lutter contre ce phénomène, une réponse collective est nécessaire. »



